

COMPTE RENDU
Réunion des comités de pilotage d'animation des sites Natura 2000
« Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393
« Garrigues de la Moure et d'Aumelas » FR 9112037
du 29/06/2021

Présents :

ANDRE Joël	Comité départemental de Randonnée pédestre
BASSOT Mikaëlle	La Salsepareille,
BARIL Dominique	Elu à la commune de Murviel-les-Montpellier,
BRUNET Patrick	Comité départemental de spéléologie 34,
BOUYSSOU Valérie	Elue à la commune de Montarnaud,
CABLAT David	Président du comité de pilotage des sites du Causse de la Moure et d'Aumelas, Maire de Vendémian,
CHOUPIIN Méline	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
CREBASSA Jason	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
DEMAY Jérémie	Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,
FRANC Charline	Association Ecologistes de l'Euzière,
LASSALVY Nicolas	Elu à la commune de St Paul et Valmalle,
LE SCANF Mathilde & Joël	ASPN Pézenas,
LE BRUN Tanguy	Fédération Départementale des Chasseurs,
MARIEZ Pierre	Elu à la commune de Poussan,
NEIL Véronique	Vice-Présidente Environnement, CCVH
PLAGNIOL Guy	Président du GSM de Montpeyroux,
PERETTI Mathieu	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34,
PONCE Ronny	Maire d'Aumelas,
RAVAYROL Alain	La Salsepareille,
REY Denis	LPO 34,
RIBES Josian	Maire de Montbazin,
WILMART Antonin	Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon,

Excusés :

BENE Laure	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
DE MONTREDON Philippe	Sète Agglopolé Méditerranée,
VEZINHET Serge	Fédération Départementale des Chasseurs,

Le diaporama est téléchargeable en ligne <http://valleeherault.n2000.fr/> (onglet « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », rubrique « pour aller plus loin »).

Ordre du jour

- Présentation succincte des sites
- Bilan et perspectives 2020-2021,
- Réflexion sur les actions prévues pour 2022.

David CABLAT accueille les membres du comité de pilotage et remercie la commune d'Aumelas pour son accueil au Mas de Terrus. Il rappelle qu'un COPIL restreint aux élus s'est tenu en février dernier, et qu'il a été désigné président des sites Natura 2000 à cette occasion.

Après présentation des éléments sur le budget et les ressources humaines, les contrats Natura 2000 en cours sont abordés.

Jérémy Demay présente le **contrat prévu sur la mare temporaire du Méjanel**. Il explique que les dossiers de demande de subvention sont particulièrement lourds et coûteux en temps. Or ce temps n'est pas financé par le contrat. Il faut être patient car de nombreuses formalités sont exigées. Ce contrat a été déposé en 2019, mais à défaut d'être complet, il a été refusé. Il a à nouveau été déposé en 2021.

Mathieu Peretti confirme que les dossiers sont complexes, mais qu'avec de la rigueur et de la réactivité, les dossiers peuvent être traités rapidement. La DDTM est service instructeur, elle aussi subit cette complexité. Il rappelle que c'est de l'ordre d'un million d'euros qui sont affectés à Natura 2000 dans le département chaque année.

Mélina Choupin ajoute que même avec 8 ans d'expériences dans le dépôt de dossiers, même avec la meilleure volonté possible, il est bien rare que la DDTM ne sollicite pas des pièces supplémentaires.

Tanguy Le Brun évoque le **contrat de débroussaillage sur Murviel les Montpellier**. La commune a apporté son soutien au projet en mettant à disposition des parcelles. 5 ha sont concernés, l'entretien par le pâturage (troupeau de chèvres) est prévu.

En plus de la complexité administrative, il ajoute qu'un autre problème des contrats réside dans l'avance de trésorerie : les petites associations ne sont pas capables de faire une telle avance. C'est la fédération départementale qui s'en charge.

Ronny Poncé, maire de la commune Aumelas, bénéficiaire du contrat pour le **Mas de Terrus** confirme que les délais de paiement (et la nécessité d'une trésorerie solide) sont importants : la subvention Natura 2000 pour les travaux réalisés en octobre 2018 n'a été perçue qu'en début d'année 2021.

Mathieu Peretti indique qu'une réflexion est en cours pour qu'il n'y ait plus d'avance de trésorerie dans les futurs contrats Natura 2000.

Au sujet des **animations de sensibilisation**, Valérie Bouyssou questionne sur le choix des écoles. Mélina Choupin indique que l'école bénéficiaire en 2021 n'a pas encore été identifiée. Elle indique que le choix se fait en fonction des écoles touchées les années précédentes : on essaie de tourner sur toutes les communes, en prenant aussi en compte les animations scolaires qui peuvent être faites dans d'autres cadres (animations financées par le Département par exemple). C'est donc l'association d'éducation à l'environnement qui prend l'initiative de contacter l'école ciblée.

Concernant la **veille environnementale**, certaines activités ont marqué le pas en 2020-2021, c'est le cas des projets sur les énergies renouvelables et sur les manifestations sportives.

Joël André demande si la structure animatrice a été sollicitée sur le PLUI de Montpellier. Mélina Choupin a en effet été mobilisée sur une réunion fin 2019, mais sans nouvelle depuis. Les sites Natura 2000 sont d'une surface telle qu'il n'est pas possible d'être proactif sur les documents de planification ; la démarche est plutôt de répondre aux sollicitations des collectivités.

La problématique des **remblais** est abordée. Deux exemples concrets sont évoqués sur le site Natura 2000 : un merlon créé le long d'une route par un propriétaire, faisant office de barrière pour se protéger des raves-party et un propriétaire qui « accueille » des gravats sur ces parcelles.

Joël André demande si l'OFB peut intervenir sur ces sujets ? Dominique Baril indique que l'OFB est compétent sur les espèces protégées. Jérémie Demay précise que les secteurs en question sont des habitats « d'intérêt communautaire », à considérer donc comme habitats d'espèces protégées.

Alain Ravayrol déplore que le code de l'environnement ne soit pas respecté et que le procureur ne donne pas suite aux infractions.

Concernant le merlon, Ronny Poncé indique que la DDTM s'est rapprochée du propriétaire. Celui-ci souhaite se protéger des raves-party, nombreuses, qui apportent elles-aussi leur lot de détritiques et de nuisances pour l'environnement.

Concernant le dépôt de gravas (signalé à l'automne 2020), la DDTM travaille sur le sujet en tant qu'infraction au titre du code de l'urbanisme.

Alain Ravayrol suggère qu'une **réflexion collective** soit initiée pour trouver des solutions à ce type de problèmes, qui se répètent à différents endroits et pour lesquels les propriétaires sont contraints de trouver leur propre solution individuellement. Il cite l'exemple du Salagou où un travail collectif a été entamé au sujet des roselières, régulièrement brûlées par les propriétaires.

Au sujet du **suivi des chauves-souris**, Antonin Wilmart fait part des deux belles découvertes cet hiver, à l'Aven Salvat (70 grands rhinolophes en hibernation) et cet été en bâti sur la commune de Vendémian (200 grands murins et 120 à 130 jeunes).

Patrick Brunet suggère que le Comité Départemental de Spéléo soit informé lors des comptages en cavités. Il rappelle que bon nombre de colonies sont connues grâce aux spéléologues. Antonin Wilmart précise que le suivi de Salvat a été fait en présence du référent ISS (Intervention en Site Souterrain) du SDIS 34 (sapeurs-pompiers).

Concernant l'identification des **zones de quiétude pour les rapaces**, Alain Ravayrol indique une relative stabilité des effectifs, avec quelques reports de sites nidification, notamment en lien avec l'installation de l'Aigle royal.

Une étude a été coordonnée en 2021 sur le **busard cendré** par la Salsepareille, car plusieurs structures s'inquiétaient des effectifs ces dernières années. Les analyses sont en cours, via le travail de Mikaëlle Bassot. Le causse d'Aumelas reste très probablement le principal bastion de l'espèce, alors que les populations alentours sont plutôt sur le déclin. La question de l'impact de la mortalité liée aux éoliennes est soulevée.

Concernant les **perspectives 2022**, Mathieu Peretti indique que les animateurs doivent faire remonter une estimation des besoins financiers dès le mois de juillet à la DDTM. S'en suit un dialogue entre la DDTM et la DREAL pour la priorisation des actions à financer. Le montant effectivement alloué aux sites pour l'année 2022 ne sera connu qu'en début d'année prochaine.

Les membres du COPIL sont invités à faire part de leur suggestion, en séance ou dans les semaines à venir.

Valérie Bouyssou suggère qu'en termes de **sensibilisation** l'accent soit mis sur les enfants. Mélina Choupin confirme que si les animations « grand public » sont particulièrement importantes sur les Gorges de l'Hérault, elles sont peut-être moins prioritaires sur les sites du Causse de la Moure et

d'Aumelas. Ces animations peinent parfois à mobiliser d'ailleurs. Il est proposé que deux écoles puissent bénéficier d'animations l'an prochain.

Mathieu Peretti suggère que les entreprises (ex : BTP) fassent l'objet de sensibilisation également.

Joël André demande si les mollusques peuvent l'objet d'étude. Mélina Choupin indique que seules les espèces mentionnées dans les directives européennes peuvent faire l'objet de financements de Natura 2000. Certains mollusques en font partie, mais aucun n'a été répertorié sur les sites du Causse de la Moure et d'Aumelas.

Domnique Baril demande si des synergies/des liens existent avec les animateurs Natura 2000 des sites voisins. Mélina Choupin confirme que les animateurs Natura 2000 se connaissent bien, de par l'animation du réseau à l'échelle départementale par la DDTM mais aussi grâce à une association régionale qui fédère les animateurs d'Occitanie. La thématique des remblais pourrait utilement être remontée de manière collégiale si plusieurs sites sont concernés.

Véronique Neil dresse le constat que la préservation de la biodiversité est une question complexe qui nécessite les synergies de nombreux acteurs. Elle confirme la nécessaire vigilance sur les dépôts sauvages.

David Cablat clôt ce comité de pilotage en remerciant les services de la CCVH et de la mairie d'Aumelas ; il invite les participants à poursuivre la découverte en visitant le gîte à chauves-souris du Mas de Terrus et la mare de l'Estagnolet et donne RDV en 2022 pour le prochain comité de pilotage.

Le Président du COPIL
David CABLAT

